



Un prêt CELI convient-il à vos clients?

Le 23 novembre 2017

Peu importe si les objectifs financiers de vos clients sont d'épargner pour les études de leurs enfants, pour des rénovations domiciliaires ou pour leur retraite, considérez un prêt CELI comme un élément de la solution.

Peu importe le stade de vie auquel vos clients se trouvent, un prêt CELI peut les aider à atteindre leurs objectifs d'épargne et faire en sorte qu'ils profitent au maximum des avantages offerts par un CELI.

Et n'oubliez pas que les droits de cotisation à un CELI s'élèvent à 52 000 \$¹, ce qui représente la limite maximale s'ils n'ont jamais cotisé auparavant. Vos clients en profitent-ils pleinement?

Quel type d'épargnant sont vos clients?

Type d'épargnant :

Débutant	Opportuniste	En rattrapage
----------	--------------	---------------

Objectifs d'épargne :

☐ Épargner à l'abri de l'impôt	☐ Autre façon d'épargner à l'abri de l'impôt	☐ Profiter des droits de cotisation non utilisés
☐ Faire croître les investissements	☐ Maximiser les possibilités de croissance	☐ Maximiser les possibilités de croissance

Votre situation financière :

☐ Actifs en croissance	☐ Liquidités excédentaires	☐ Actifs limités
☐ Épargne croissante	☐ Dette gérable	☐ Changements majeurs dans la vie
☐ En début de carrière	☐ REER pleinement utilisé	☐ Horizon de placement plus court
☐ Horizon de placement à long terme	☐ Actifs établis	☐ Droits de cotisation non utilisés

Pour déterminer de quelle façon un prêt CELI de B2B Banque peut aider à financer les CELI de vos clients, visitez b2bbanque.com/pretceli pour des études de cas et des ressources pour les clients.

Cordialement,



199 rue Bay, bureau 600
CP 279 SUCC Commerce Court
Toronto ON M5L 0A2
b2bbanque.com

1. Si un individu n'a effectué aucune cotisation à un CELI depuis sa création en 2009, les droits de cotisation inutilisés peuvent être cumulés et atteignent un montant maximum de 52 000 \$ au début de l'année 2017. La limite de cotisation annuelle à un CELI pour l'année 2017 est de 5 500 \$. Veuillez consulter votre conseiller financier ou un fiscaliste qualifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les plafonds de cotisation à un CELI d'une année à l'autre et les limites applicables aux droits de cotisation inutilisés, l'admissibilité, les restrictions et/ou les pénalités associées à un CELI.

B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni ne fait la promotion de quelque produit de placement que ce soit. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements conviennent à leurs clients, et d'informer ces derniers des risques associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. Bien que les prêts CELI permettent d'amplifier les gains, ils peuvent aussi amplifier les pertes. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger des renseignements ou des documents supplémentaires. Le programme de prêts CELI de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers agréés. ©B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.

[Cliquez ici pour vous désabonner.](#)